Le 24 JANVIER 2011

74

Section départementale de la Haute Savoie du
Syndicat National de l'Education Physique
de l'enseignement public
FSU Fédération Syndicale Unitaire

Objet : Position du SNEP 74 sur Annecy 2018

Le Syndicat National de l'Education Physique (SNEP) s'inquiète des conséquences de la candidature de la ville d'Annecy aux JO d'hiver de 2018.

En effet le SNEP constate que les besoins en matière d'installations sportives nécessaires à la mise en œuvre de l'EPS sont loin d'être satisfaits.

Des établissements du département attendent depuis longtemps des rénovations ou des créations d'installations qui permettraient une réelle mise en œuvre des programmes d'Education Physique. Des distorsions très grandes existent entre les établissements les mieux et les moins bien dotés sans que n'apparaisse une réelle volonté de diminuer ces inégalités d'équipements.

Le département est également connu pour sa carence en établissements nautiques permettant l'apprentissage de la natation. De nombreux collèges n'ont ainsi pas ou peu accès aux piscines.
Cette activité pourtant prévue aux programmes pour un minimum de 20 heures sur la scolarité au collège ne peut être proposée dans bien des cas. Certains établissements frontaliers n'ont d'autres choix que de se déplacer en Suisse…

Enfin des collèges de Haute Savoie ont pu constater une nette diminution des aides à la pratique des Activités de Pleine Nature qui étaient pourtant un point fort de la politique départementale. Cette baisse remettant en cause dans un certain nombre de cas la viabilité des projets et des programmations en EPS.

Dans le même temps le Snep constate que les collectivités territoriales sont prêtes à investir des sommes considérables dans la création d'installations aux normes olympiques aussi coûteuses que spécialisées et difficiles à reconvertir et/ou entretenir une fois la manifestation terminée (les exemples d'Albertville et plus récemment de Turin sont suffisamment édifiants).

Une partie minime de ces investissements permettrait de résoudre de façon durable, pour l'EPS, les difficultés rencontrées sur le département . Le Conseil Général à le devoir d' assumer ses responsabilités et doit pouvoir mettre à disposition de façon équitable des équipements sportifs nécessaires afin que les enseignants d'EPS puissent mettre en oeuvre les programmes d'Education Physique et Sportive de l'Education Nationale .

Des choix politiques doivent être faits; et pour ces raisons, le SNEP pourtant attaché aux valeurs originelles de l'Olympisme, ne pourra apporter son soutien à une aventure qui, nous le craignions fortement, hypothéquera pour de longues années le devenir de l'EPS à travers les moyens accordés à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives qui sont au cœur de notre métier .

Texte voté à l'unanimité au congrès départemental du 24/01/2011

Pour le bureau départemental SNEP FSU , le secrétaire M RIMET Pascal

SNEP Secrétariat départemental 10 rue Guillaume Fichet 74000 Annecy email S2-74@ snepfsu.net
74 Secrétaire départemental Mr RIMET Pascal Tel : 06 23 20 12 81 email RIMETS@aol.com